

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 24 FÉVRIER 2006
TENUE À PABOS MILLS

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES** tenue le 24 février 2006
à Pabos Mills (Base de plein air Bellefeuille)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Arseneau, Joël, Vice-président	Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Berger, Bertrand, Président	Préfet – MRC d'Avignon
Couture, Jean	Représentant de la société civile – MRC du Rocher-Percé
Cyr, Claude	Maire – Ville de Chandler
Cyr, Sonia	Représentant de la société civile – MRC de La Côte-de-Gaspé
Emond, Majella	Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie
Lapointe, Nicole, Secrétaire-trésorière	Représentant de la société civile – MRC de Bonaventure
Mamelonet, Georges	Préfet – MRC du Rocher-Percé
Pelletier, Micheline	Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	Préfet – MRC de Bonaventure
Roussy, Délisca	Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	Représentant de la société civile – MRC de La Haute-Gaspésie
Verdier, Gérard	Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Vigneau, Berthe	Représentant de la société civile – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Total : 14 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :**REPRÉSENTANT :**

Appleby, Nicole
 Bernier, Alain
 Lacroix, Michel
 Roussy, François
 Poste vacant

Maire – Ville de New Richmond
 Représentant de la société civile – MRC d'Avignon
 Maire – Ville de Carleton-sur-Mer
 Maire – Ville de Gaspé
 Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

Anglehart, Ghislain
 Cyr, Mario
 Haroun Thierry
 Langevin, Louise
 Scantland, Gilbert
 St-Vincent-Villeneuve, Catherine

Secrétaire exécutif, CRÉGÎM
 Journaliste, CIEU-FM
 Journaliste, CHNC-610
 Responsable des communications, CRÉGÎM
 Directeur général, CRÉGÎM
 Journaliste, Radio-Canada

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel des Commandants de Gaspé, le 27 janvier 2006,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1 Suivi budgétaire,
 - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1 Volet « Activités » :
 - 6.1.1 Rapport d'activité,
 - 6.1.2 Prises de décisions et information :
 - 6.1.2.1 Développement professionnel des ressources humaines en culture,
 - 6.1.2.2 Conseiller en développement pour le secteur éolien,
 - 6.1.2.3 Colloque sur les opportunités d'affaires en éolien,
 - 6.1.2.4 Marchés publics gaspésiens – Promotion 2006,
 - 6.1.2.5 Aménagements au site « Parc et Mer de Mont-Louis »,
 - 6.1.2.6 Ressources en entrepreneuriat scolaire 2006 – 2008;

- 6.2 Volet « Études et recherche » :
 - 6.2.1 Rapport d'activité,
 - 6.2.2 Prise de décision et information :
 - 6.2.2.1 Étude de faisabilité pour la mise en place d'un organisme de cogestion des emplois saisonniers;
- 6.3 Volet « Ententes spécifiques » :
 - 6.3.1 Renouvellement de l'entente spécifique sur le développement culturel,
 - 6.3.2 Projet d'entente spécifique pour la mise en œuvre d'une politique familiale régionale;
- 7. Mandats confiés à la CRÉ :
 - 7.1 Commission forestière régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – État de situation;
- 8. Table Québec–Régions (TQR) :
 - 8.1 Mesures fiscales – Régions-ressources,
 - 8.2 Suivi du Forum des générations;
- 9. Suivi des dossiers régionaux :
 - 9.1 Délimitation des territoires des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial,
 - 9.2 Programme ACCORD :
 - 9.2.1 Créneau « Marin »,
 - 9.2.2 Créneau « Récréotouristique »,
 - 9.2.3 Créneau « Éolien »;
 - 9.3 Transport aérien,
 - 9.4 Transport ferroviaire,
 - 9.5 Crise dans le secteur de la crevette;

10. Autres sujets :
 - 10.1 Motions de félicitations à messieurs Jean-Guy Poirier et Bertrand Berger,
 - 10.2 Motions de félicitations aux membres de la permanence de la CRÉ,
11. Questions du public;
12. Coordonnées de la prochaine réunion;
13. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 40.

2. PRÉSENCES

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean Couture et appuyé par Nicole Lapointe d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 10. « Autres sujets » l'item suivant :

10.1 Motion de félicitations à messieurs Jean-Guy Poirier et Bertrand Berger.

Il est également résolu de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-021

4. PROCÈS-VERBAL :

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel des Commandants de Gaspé, le 27 janvier 2006**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue à Gaspé, le 27 janvier 2006 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyé par Joël Arseneau d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue Gaspé, le 27 janvier 2006 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-022

4.2 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 Cahier de suivi

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 Suivi budgétaire

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des documents « Budget 2005 – 2006 » et « Suivi des déboursés sur les engagements FDR – Année 2004 – 2005 ». Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans les documents et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.2 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion des fonds du FDR 2005 – 2006 » qui fait rapport de l'état des engagements et des déboursés pour chacun des volets du FDR. Il donne des précisions

sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités » pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer trente (30) projets, soit une implication totale de 755 200 \$ de la CRÉ pour des investissements engendrés de 6 715 455 \$.

Il termine en précisant que sept (7) dossiers sont en recommandation au présent conseil d'administration et que neuf (9) autres projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Prises de décisions et information :

6.1.2.1 Développement professionnel des ressources humaines en culture

Le directeur général mentionne qu'à la fin des années 90, on identifiait pour le secteur culturel la nécessité de déployer un encadrement et un accompagnement propres à la formation continue des artistes, artisans, auteurs et travailleurs culturels. Déjà, à ce moment, le soutien à la rémunération d'un poste de coordonnateur à la formation continue était posé comme la condition essentielle à l'implantation des services de formation continue au sein des Conseils régionaux de la culture (CRC).

Or, dans le domaine culturel où les ressources humaines sont le premier capital, il va sans dire que le développement de l'emploi et des compétences, via la formation continue et le perfectionnement de la main-d'œuvre, constituent un enjeu majeur de développement culturel, à l'échelle locale et régionale.

La formation continue fait maintenant partie intégrante du travail des CRC, à la demande explicite des milieux artistiques et culturels. Cependant, le financement de ce mandat pose un certain nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne l'instabilité de

l'enveloppe dédiée au financement des postes de coordonnateurs et les disparités du financement accordé d'une région à l'autre.

Aussi, la Table des Conseils régionaux de la culture demande depuis quelque temps déjà la poursuite et la bonification du financement accordé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) permettant la consolidation des postes de coordonnateurs à la formation continue dans chaque région desservie par un CRC (45 000 \$/région pour un poste à temps plein). Les CRC souhaitent ainsi mettre en place un service de développement professionnel partout au Québec. N'ayant pas reçu de confirmation à ce jour, le CCG, qui reçoit actuellement 12 500 \$ du MCC, interpelle la CRÉ afin de compléter le financement du poste de coordonnateur.

Au nombre des mandats attribués au coordonnateur, certains sont jugés prioritaires pour la prochaine année :

- Voir à l'application de la Politique de formation continue;
- Analyser les activités de développement pour vérifier leur contribution réelle à l'atteinte des objectifs des travailleurs culturels;
- Poursuivre des liens et des ententes avec les institutions d'enseignement publiques et privées;
- Poursuivre des liens avec les organismes et les travailleurs pour développer des collaborations en matière d'organisation des activités de formation.

Plan de financement :

MCC / SODEC / CALQ	20 000 \$
Emploi-Québec	10 000 \$
CRÉ	5 000 \$
CCG	<u>3 000 \$</u>
Total :	38 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet de « développement professionnel pour les ressources humaines en culture » s'inscrit dans l'une des priorités de la région en regard du rehaussement des compétences et de la scolarisation de la population;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit, par ailleurs, dans une stratégie globale qui vise à consolider, à structurer et à mettre en marché l'offre culturelle gaspésienne;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par le Conseil de la culture de la Gaspésie en matière de formation continue des travailleurs culturels.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Georges Mamelonet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au **Conseil de la culture de la Gaspésie** une subvention de **5 000 \$** pour la réalisation du projet « **Développement professionnel pour les ressources humaines en culture** ». Ce montant sera puisé à même le Fonds de développement régional - **volet « Activités »**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-023

6.1.2.2 Conseiller en développement économique pour le secteur éolien

Le directeur général souligne que le 29 juin 2005, le gouvernement du Québec annonçait qu'il autorisait Hydro-Québec à procéder à un deuxième appel d'offres visant l'acquisition de 2000 mégawatts additionnels d'énergie éolienne. Cet appel d'offres faisait suite à l'octroi d'un premier 1000 mégawatts.

Hydro-Québec Distribution a publié l'appel d'offres le 31 octobre 2005. Les soumissionnaires ont jusqu'au 17 avril 2007 pour déposer leur offre auprès d'Hydro-Québec et la livraison des parcs éoliens débutera en 2009.

Déjà, la région tire son épingle du jeu avec l'établissement d'une usine de fabrication de pales à Gaspé, l'établissement d'Énergie PGE à Chandler, le Groupe Omhéga, Éocycle et autres. On peut estimer le nombre d'emplois à près de 400 en incluant ceux créés dans l'entretien des parcs de Murdochville, au sein des firmes de consultants comme PESCA ou ACTIVA et dans d'autres services spécialisés comme le transport ou le génie-conseil. On peut donc dire que plusieurs entreprises de la région se positionnent sur l'échiquier éolien dans la région, au Québec et au Canada.

Le comité de maximisation des retombées économiques est néanmoins préoccupé d'obtenir le maximum de retombées et de création d'emplois. Déjà dans les rencontres du comité en 2004, on souhaitait voir plus de ressources humaines dédiées au développement du secteur éolien.

Le TechnoCentre éolien est l'un des membres du comité de maximisation des retombées économiques du secteur éolien. Il nous propose de faire l'embauche d'un conseiller en développement économique dédié au secteur éolien. Les principales fonctions du conseiller sont de :

- Développer un réseau de collaboration avec tous les organismes voués au développement économique de la région et du Québec;
- D'élaborer et maintenir à jour un système de veille commerciale et technologique;
- S'assurer que les entreprises et les intervenants du secteur du développement économique demeurent au fait de toute l'information pertinente reliée au domaine éolien;

- Sensibiliser les entreprises de la région et de partout au monde aux opportunités existantes et futures reliées à la filière éolienne en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;
- D'appuyer le conseil d'administration et la direction du TechnoCentre éolien dans le développement des entreprises reliées au secteur éolien, en concordance avec la stratégie de diversification économique de la région.

Le TechnoCentre éolien propose que le poste soit situé dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, selon la disponibilité et le choix du (de la) candidat(e) retenu(e). Il propose également un financement sur une période minimale de trois ans avec évaluation annuelle.

La participation de la CRÉ correspond au salaire, les autres dépenses sont défrayées par le TechnoCentre éolien. Cette participation représenterait 64,68 % des coûts du projet.

Coûts et financement

Coûts du projet pour trois ans :

	<u>2 007</u>	<u>2 008</u>	<u>2 009</u>	
Coûts de recrutement	5 000 \$	-	-	5 000 \$
Équipements inform.	5 000 \$			5 000 \$
Salaire	71 500 \$	76 500 \$	76 500 \$	224 500 \$
Déplacements	20 400 \$	21 012 \$	21 642 \$	63 054 \$
Frais de représent.	7 200 \$	7 200 \$	7 200 \$	21 600 \$
Associations	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	6 000 \$
Communications	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	5 400 \$
Divers	<u>5 645 \$</u>	<u>5 426 \$</u>	<u>5 457 \$</u>	<u>16 528 \$</u>
TOTAL :	118 545 \$	113 938 \$	114 599 \$	347 082 \$

Structure de financement :

TechnoCentre éolien	47 045 \$	37 438 \$	38 099 \$	122 582 \$
CRÉ	<u>71 500 \$</u>	<u>76 500 \$</u>	<u>76 500 \$</u>	<u>224 500 \$</u>
TOTAL :	118 545 \$	113 938 \$	114 599 \$	347 082 \$

Georges Mamelonet suggère au comité responsable du choix du conseiller de choisir une personne chevronnée dans le domaine qui sera apte à conseiller la CRÉ tant au niveau technique qu'au niveau politique.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la région désire augmenter les retombées de l'industrie éolienne dans la région;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un conseiller en développement économique dédié au secteur éolien est souhaité par le comité de maximisation des retombées économiques du secteur éolien;

CONSIDÉRANT que le développement de l'éolien représente une opportunité de diversification de l'économie de la région;

CONSIDÉRANT que la CRÉ siège au conseil d'administration du TechnoCentre éolien et que la direction générale entretient des liens étroits avec la direction générale du TechnoCentre éolien;

CONSIDÉRANT que la construction des premiers parcs débute à peine, que l'appel d'offres pour le second bloc d'énergie éolienne vient d'être annoncé et que cette conjoncture représente une bonne fenêtre d'intervention.

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Délisca Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au **TechnoCentre éolien** une subvention de **71 500 \$**, pour la première année d'opération. Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement régional pour l'année **2005 – 2006**. Il est également recommandé que pour les années subséquentes, la contribution de la CRÉ tienne compte des résultats du projet et des autres sources de financement éventuelles, la contribution de la CRÉ ne pourra excéder **75 000 \$ par année**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-024

6.1.2.3 Colloque sur les opportunités d'affaires en éolien

Le directeur général mentionne que le 29 juin 2005, le gouvernement du Québec annonçait qu'il autorisait Hydro-Québec à procéder à un deuxième appel d'offres visant l'acquisition de 2000 mégawatts additionnels d'énergie éolienne. Hydro-Québec Distribution a publié l'appel d'offres le 31 octobre 2005. Les soumissionnaires ont jusqu'au 17 avril 2007 pour déposer leur offre auprès d'Hydro-Québec et la livraison des parcs éoliens débutera en 2009.

Le comité de maximisation des retombées économiques exprimait déjà en 2005, le souhait que l'on tienne en Gaspésie une activité pour sensibiliser les gens d'affaires de la région aux possibilités d'affaires dans le domaine éolien.

Depuis octobre 2005, le TechnoCentre éolien, la CRÉ et plusieurs partenaires gouvernementaux (DEC, MDEIE, MRNF) sont à élaborer un colloque sur les opportunités

d'affaires reliées à l'industrie éolienne. Le TechnoCentre éolien a accepté la responsabilité de cette organisation et les préparatifs vont bon train. D'ailleurs, le TechnoCentre éolien rendra public l'ensemble de l'information lors d'une activité de presse au début de mars. Comme il a été mentionné lors de précédentes réunions du conseil d'administration de la CRÉ, cette activité se déroulera à Gaspé au printemps 2006.

Il est à noter qu'une contribution de la CRÉ, à titre de partenaire, aurait pour conséquence de réduire la contribution des ministères du gouvernement du Québec. C'est pourquoi, une participation, à titre de commanditaire majeur, est demandée à la CRÉ. Cette participation est associée à plusieurs moyens de visibilité pour la CRÉ, dont la publication du logo sur la page Web du colloque, impression du logo sur le sac du participant et le tableau d'honneur, logo sur la page couverture de la brochure du colloque, publicité d'un quart de page dans la brochure, remerciements publics. Également, le forfait platine « Banquet », permet d'avoir le logo de la CRÉ sur une coupe à vin qui sera remise à tous les participants, et des remerciements publics lors du banquet.

Coûts et financement

Coûts du projet :

- Administration	47 500 \$
- Programmation	15 000 \$
- Logistique	52 500 \$
- Communication	30 000 \$
- Autres frais	<u>5 000 \$</u>

Total : **150 000 \$**

Structure de financement :

- Organisme et autres partenaires du milieu	66 500 \$
- MDEIE	50 000 \$
- MAMR	27 500 \$
- CRÉ (commandite)	<u>6 000 \$</u>

Total : **150 000 \$**

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la région désire augmenter les retombées de l'industrie éolienne dans la région;

CONSIDÉRANT que le colloque sera une belle opportunité pour les entreprises de la région d'en connaître plus sur les possibilités d'affaires reliées à l'industrie éolienne;

CONSIDÉRANT que le développement de l'éolien représente une opportunité de diversification de l'économie de la région;

CONSIDÉRANT que le comité de maximisation des retombées de l'éolien souhaitait la tenue d'une telle activité en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que cette commandite apportera une bonne visibilité à la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Délisca Roussy et appuyé par Majella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au **TechnoCentre éolien** une subvention de **6 000 \$** pour supporter la tenue du **Colloque sur les opportunités d'affaires dans l'industrie éolienne**. Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement régional pour l'année **2005 – 2006** et servira à acquérir une commandite platine au montant de 6 000 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-025

6.1.2.4 Marchés publics gaspésiens – Promotion 2006

Le directeur général précise que la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie est promoteur du projet et agit comme mandataire des cinq (5) marchés publics visés par le présent projet, soit : Bonaventure, Carleton-sur-Mer, New Richmond, Percé et Sainte-Anne-des-Monts.

Depuis quelques années, les marchés publics se sont imposés comme des moyens de mise en marché de plus en plus populaires pour les produits bioalimentaires et des métiers d'art gaspésiens. En plus de porter une activité destinée à la vente, les marchés publics représentent des lieux de rencontre pour les communautés locales et pour les visiteurs. D'ailleurs, la clientèle touristique cherche de plus en plus à entrer en contact avec les gens des endroits visités et à découvrir les produits originaux qu'ils offrent.

Actuellement, la Gaspésie compte trois marchés publics actifs (Carleton-sur-Mer, New Richmond, Sainte-Anne-des-Monts) et deux nouveaux marchés publics qui seront mis en place en 2006 (Bonaventure et Percé).

Au printemps 2005, la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie a mis en place une table d'échanges composée des organisateurs de marchés et des principaux partenaires (Gaspésie Gourmande et MAPAQ). Ce rapprochement des organisateurs de marchés a permis de cibler des éléments à travailler conjointement pour répondre à certains besoins des marchés. La promotion représente un secteur qui peut être traité conjointement afin d'optimiser son impact sur la fréquentation des marchés. À l'été 2005, un lancement conjoint de la saison des marchés publics a été organisé et deux pages de

promotion commune ont été placées dans le journal Graffici. Ces « expériences-pilotes » sont venues confirmer le potentiel de ce type de publicité.

Le présent projet vise la mise en réseau et la réalisation d'actions promotionnelles conjointes des marchés publics pour la saison 2006. Les marchés veulent ainsi se doter d'une image commune (signature), d'un bandeau-affiche et effectuer divers placements publicitaires pour maximiser les retombées de leurs activités. Les clientèles ciblées par ces activités sont les populations locales et les touristes qui visitent la région.

Le projet vise les objectifs suivants :

- Faire connaître les marchés publics gaspésiens;
- Mettre en valeur la qualité des produits offerts dans les marchés publics;
- Promouvoir l'achat local comme levier de développement de la Gaspésie;
- Faire ressortir le caractère convivial des marchés : rencontre avec les producteurs, les artistes, les visiteurs.

Coût et financement

Coûts admissibles du projet :

- Conception image commune (signature)	1 000 \$
- Conception bandeau-affiche	500 \$
- Conception page de journal	500 \$
- Placement (1 page/2 mois) Journal Graffici	2 000 \$
- Placement bandeau-affiche 5 semaines Transgaspésien	1 900 \$
- Placement Magazine Gaspésie Gourmande (2 pages)	2 500 \$
- Napperon (concept 800 \$ et impression 10 000 copies/800 \$)	1 600 \$
- Frais d'administration	<u>500 \$</u>

Total : **10 500 \$**

Structure de financement :

- Marchés publics (5)	5 250 \$
- MAPAQ	1 000 \$
- CRÉ	<u>4 250 \$</u>

Total : **10 500 \$**

Georges Mamelonet souligne qu'il serait bon d'orienter le projet vers une démarche de promotion et marketing qui exploiterait les nouvelles technologies notamment les sites Web, quitte à augmenter la participation financière de la CRÉ pour y arriver.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie agit comme mandataire des cinq marchés publics visés par le présent projet, soit : Bonaventure, Carleton-sur-Mer, New Richmond, Percé et Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT que les marchés publics sont des moyens de mise en marché de plus en plus populaires pour les produits bioalimentaires et des métiers d'art gaspésiens;

CONSIDÉRANT que les marchés publics représentent des lieux de rencontre pour les communautés locales et pour les visiteurs de la région;

CONSIDÉRANT que la clientèle touristique cherche de plus en plus à entrer en contact avec les gens des endroits visités et à découvrir les produits originaux de la région;

CONSIDÉRANT que le projet favorise la mise en réseau des marchés publics et le regroupement de leurs actions promotionnelles pour la saison 2006;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Georges Mamelonet et appuyé par Jean-Guy Poirier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à la **Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie** une subvention de **4 250 \$** pour la supporter dans son projet « **Marchés publics gaspésiens – Promotion 2006** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement pour l'année **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-026

6.1.2.5 Aménagement sur le site « Parc et Mer de Mont-Louis »

Le directeur général souligne que le **Comité de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis** est le promoteur du projet et a le mandat de développer et gérer le site Parc et Mer, une propriété municipale.

Au début des années 1990, Mines Gaspé cessait ses opérations d'entreposage et de transport de mazout pour ses opérations de Murdochville. Après la disparition des deux citernes et la décontamination du site par Mines Gaspé, ce dernier a été rétrocédé à la municipalité à la seule condition de l'utiliser pour les vingt (20) ans à venir à des fins récréatives et touristiques. La municipalité a alors créé le Comité de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis pour encadrer le développement du site qui portera le nom de « Parc et Mer de Mont-Louis ».

Le premier objectif de développement du site fut la mise en place d'activités touristiques, culturelles, récréatives et communautaires. Jusqu'à présent, plusieurs services ont été développés sur ce site, soit une structure d'accueil pour les touristes de passage, un

sentier d'interprétation « Histoire et Nature », une boutique d'artisanat, un centre d'accès communautaire Internet, un restaurant et un camping pouvant accueillir 25 motorisés et cinquante tentes sans services.

Au fil des ans, des intervenants se sont mis à croire au développement touristique et culturel du secteur. Hôtels, restaurants, auberges, gîtes, événements et entreprises ont vu le jour et se sont développés. Des artisans se sont regroupés et organisés pour offrir leurs productions aux visiteurs. Le camping accueille une clientèle de plus en plus nombreuse et les attractions offertes sur le site la retiennent davantage.

La corporation désire intégrer de plus en plus le produit « Parc et Mer » à l'offre touristique gaspésienne et en faire une infrastructure régionale. Pour cela, elle compte adhérer à des réseaux ou routes thématiques comme la Route bleue et la Route verte. Le site est présentement cité comme point d'arrêt du Sentier International des Appalaches et a accueilli les participants de la Grande Traversée de la Gaspésie. La corporation a également collaboré depuis les débuts avec le Festival d'art in-discipliné de la région de l'Est (FAIRE). Afin de répondre aux besoins grandissants de la clientèle touristique et du positionnement régional du site, l'organisme considère impératif d'améliorer les infrastructures du site.

Le présent projet vise la réalisation de travaux d'aménagement d'un nouveau bâtiment pour répondre aux besoins croissants de la clientèle en progression. Les objectifs poursuivis du projet sont :

- Assurer à la boutique d'artisanat un espace plus vaste pour permettre, sur place, de produire, exposer et vendre la production des artisans;
- Doter le site de services de qualité pour les utilisateurs et accéder à une classification supérieure pour les campeurs (douches, buanderie, salle d'eau, etc.);
- Aménager une salle de conférence dans le sous-sol du bâtiment.

Coût et financement

Coûts admissibles du projet :

-Bâtiment (construction)	133 512 \$
-Honoraires professionnels (architectes et étude environnementale)	7 558 \$
-Équipements (laveuse et sècheuse)	6 000 \$
-Portion non remboursable des taxes	<u>11 049 \$</u>

Total : **158 119 \$**

Structure de financement :

- Organisme	31 119 \$
- Caisse populaire (fonds de développement du milieu)	5 000 \$
- MRC (Pacte rural)	30 000 \$
- CLD (Économie sociale)	20 000 \$

- SADC	1 500 \$
- MDER (entente spécifique tourisme)	20 000 \$
- DEC	30 000 \$
- Députée Nancy Charest	500 \$
- CRÉ	<u>20 000 \$</u>
Total :	158 119 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'importance du site pour le développement des activités culturelles et touristiques du secteur;

CONSIDÉRANT la croissance des activités proposées et l'achalandage de la clientèle touristique sur le site au fil des ans;

CONSIDÉRANT la volonté de la corporation d'intégrer le produit « Parc et Mer » à l'offre touristique gaspésienne et d'en faire une infrastructure régionale;

CONSIDÉRANT l'adhésion à des activités régionales, réseaux ou routes thématiques, comme la Route bleue, la Route verte, le Sentier International des Appalaches et le Festival d'art in-discipliné de la région de l'Est.

IL EST PROPOSÉ par Délisca Roussy et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au **Comité de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis** une subvention de **20 000 \$** pour le supporter dans son projet « **Aménagements sur le site Parc et Mer de Mont-Louis** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement pour l'année **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-027

6.1.2.6 Ressources en entrepreneuriat 2006 – 2008

Le directeur général souligne que depuis plusieurs années, la Gaspésie connaît un déclin de son activité économique. Avec un taux très élevé d'exode des jeunes et des familles, il y a urgence de travailler tous ensemble à bâtir un milieu ouvert aux initiatives qui redonneront vie et espoir à la Gaspésie.

Le développement d'une culture entrepreneuriale à tous les niveaux du milieu scolaire peut, sans nul doute, favoriser, à long terme, la reprise économique de la région. C'est en sensibilisant les élèves à l'entrepreneuriat qu'il sera possible de bâtir les entrepreneurs et les innovateurs de demain. En effet, l'entrepreneuriat fait référence au démarrage d'entreprises, mais englobe également l'esprit d'initiative des individus. Ces individus qui

seront des fonceurs, des leaders à la tête de leur propre entreprise ou ailleurs dans leur milieu.

Pour ce faire, des représentants du monde scolaire et du milieu socio-économique des MRC de La Côte-de-Gaspé et de La Haute-Gaspésie se sont regroupés en 1999 – 2000. Ayant comme volonté commune de faire de nos jeunes les agents par excellence du développement de nos communautés, ils ont donc créé « Développement des valeurs entrepreneuriales en milieu scolaire » connu maintenant sous le nom de « Ressources en entrepreneuriat scolaire ».

Au cours des cinq dernières années, 617 projets ont été réalisés dans les établissements de la Commission scolaire des Chic-Chocs dans le cadre du projet Ressources en entrepreneuriat scolaire. De ce nombre, 568 projets ont été présentés au Concours québécois en entrepreneuriat. L'organisme évalue qu'environ 12 700 élèves ont développé une ou plusieurs valeurs entrepreneuriales à travers ces projets.

Deux outils ont été réalisés au cours de ces années, soit le Coffre à outils et le Guide d'activités, afin d'aider le personnel scolaire dans la réalisation de projets à caractère entrepreneurial.

Le Coffre à outils est réalisé à l'intention du personnel scolaire et des élèves. Il concerne la réalisation de projets visant le développement des valeurs entrepreneuriales en milieu scolaire. Sous différents onglets, on y retrouve de l'information sur les valeurs entrepreneuriales, la mise en place d'un projet, le démarrage d'une entreprise, les réalisations des établissements scolaires à travers les années ainsi qu'une panoplie d'outils de travail.

Le Guide d'activités s'adresse à tout le personnel des établissements scolaires qui désire permettre à leurs élèves de développer les différentes valeurs entrepreneuriales et d'en connaître davantage sur leur région, et ce, par le biais d'activités concrètes. Le guide propose 14 activités « clé en main ».

Ces deux outils de travail ont d'ailleurs servi à l'élaboration du site Entrepreneur Junior, de la toile entrepreneuriale de la Fondation de l'entrepreneurship, et ce, suite à une collaboration des deux organisations.

Pour mener à bien ce projet, qui en est maintenant à sa sixième année, deux ressources sont prévues pour la MRC de La Haute-Gaspésie et la MRC de La Côte-de-Gaspé. Leur mandat consiste à travailler à l'atteinte de l'objectif de la Commission scolaire et des partenaires organisationnels, soit le développement d'une culture entrepreneuriale auprès des élèves fréquentant ces établissements.

Les objectifs poursuivis sont :

- Inculquer tôt la notion d'entrepreneuriat chez les élèves afin de leur permettre de mûrir cette possibilité d'emploi pour leur avenir;
- Développer leurs aptitudes entrepreneuriales;

- Maintenir la flamme entrepreneuriale chez ceux qui la possèdent déjà et voir à ce qu'ils puissent combler leurs intérêts dans des activités concrètes;
- Accroître leur assurance et leur estime de soi, même s'ils n'ont pas la fibre entrepreneuriale;
- Véhiculer une meilleure connaissance de la région et de ses possibilités de développement;
- Conscientiser les élèves aux richesses de la région;
- Donner aux élèves une vision positive de la région afin qu'ils choisissent d'y demeurer ou d'y revenir une fois leurs études terminées;
- Informer les élèves des services offerts dans la région pouvant répondre à leurs besoins.

Coût et financement (sur 2 ans)

Coûts admissibles du projet :

- Ressources professionnelles	131 070 \$
- Déplacements, formation et colloque	24 770 \$
- Locaux, équipements de bureau, fournitures	12 600 \$
- Matériel informatique et didactique	4 000 \$
- Promotion	3 000 \$
- Frais divers	<u>2 000 \$</u>

Total : **177 440 \$**

Structure de financement :

- Organisme	29 000 \$
- Carrefours jeunesse-emploi	92 000 \$
- Caisses populaires du territoire	22 000 \$
- MRC La Côte-de-Gaspé (Pacte rural)	10 000 \$
- MRC de La Haute-Gaspésie (Pacte rural)	10 000 \$
- CLD - Côte-de-Gaspé et Haute-Gaspésie	2 000 \$
- SADC - Gaspé et Gaspé Nord	1 000 \$
- Fondation La Tourelle	1 000 \$
- Chambres de commerce du territoire	400 \$
- CRÉ	<u>10 000 \$</u>

Total : **177 440 \$**

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la culture entrepreneuriale régionale se doit d'être développée davantage chez la population en général et chez les jeunes en particulier;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneuriat contribue grandement à la création d'emplois et, par voie de conséquence, influence le développement régional;

CONSIDÉRANT le partenariat financier établi autour du projet et son rayonnement territorial;

CONSIDÉRANT les résultats positifs obtenus au cours des dernières années et les objectifs poursuivis par le présent projet;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre avec les orientations de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Georges Mamelonet et appuyé par Délicsa Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à la **Commission scolaire des Chic-Chocs** une subvention de **10 000 \$** pour la supporter dans son projet « **Ressources en entrepreneuriat scolaire 2006 – 2008** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement pour l'année **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-028

6.2 Volet « Études et recherche » :

6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Études et recherche », pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis de financer sept (7) projets, soit une implication totale de 128 000 \$ de la CRÉ pour des investissements totaux de 440 250 \$.

Il ajoute qu'un seul dossier est en recommandation au présent conseil d'administration et que deux dossiers sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.2.2 Prise de décision et information :

6.2.2.1 Étude de faisabilité pour la mise en place d'un organisme de cogestion des emplois saisonniers

Le directeur général mentionne que l'histoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine nous force à admettre que le travail saisonnier ne date pas d'hier. En effet, même les premiers habitants pratiquaient leurs activités en fonction des saisons. La chasse, la pêche, la cueillette ou la récolte dépendaient des disponibilités et des conditions environnementales.

Malgré le fait que certaines activités de transformation peuvent se dérouler toute l'année, il demeure que l'économie de la région est caractérisée par la saisonnalité de beaucoup d'activités. Même si on créait de l'emploi dans le secteur manufacturier ou dans les services, les activités économiques saisonnières demeureraient importantes. Le travail saisonnier ne doit donc pas être vu comme un problème, mais comme un état de fait, lequel peut engendrer un certain nombre de problèmes.

L'économie de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est caractérisée par un nombre important d'emplois saisonniers. En effet, plusieurs activités économiques n'ont lieu qu'une partie de l'année, notamment dans les industries reliées à la pêche, au tourisme, à la forêt et à l'agriculture. Au dernier recensement, selon Statistique Canada, on calculait que 49 % des femmes et 51 % des hommes de la région occupent un travail saisonnier (moins de 49 semaines de travail par année), contre 36 % des femmes et 31 % des hommes pour l'ensemble du Québec. La faiblesse des revenus des individus et la pauvreté de la région s'expliquent en partie par cet état de fait. De plus, en raison de la courte période de certaines activités, plusieurs travailleurs n'arrivent même pas à se qualifier minimalement au programme de l'assurance-emploi. Les entreprises axées sur les ressources saisonnières font face aussi à des difficultés d'organisation dues à la nature de leurs activités. Elles connaissent des périodes où l'activité est très intense et d'autres où elles fonctionnent au ralenti. Elles doivent composer avec des difficultés supplémentaires de gestion du personnel qu'il faut mettre à pied ou rappeler. Parfois, elles renoncent à certaines activités de développement à cause de ces difficultés.

La CRÉ et plusieurs de ses partenaires, dont Emploi-Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail, s'intéressent à la situation de l'emploi saisonnier et à celle des travailleurs saisonniers dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. En collaboration avec ces partenaires, il a été convenu d'explorer des alternatives pour valoriser l'emploi saisonnier tout en le rendant moins précaire. Il s'agit de former un organisme qui ferait la gestion du travail saisonnier, affectant des travailleurs à des emplois à court terme dans différentes entreprises qui auraient recours à ses services. Cet organisme pourrait, notamment, être une coopérative de solidarité ou un organisme à but non lucratif.

Les avantages pour les individus sont les suivants :

- Leur recherche d'emploi est facilitée;

- Ils travaillent plus longtemps et leurs revenus sont ainsi améliorés;
- Ils ont facilement accès à de la formation pour rehausser leurs compétences;
- À mesure que se développe l'offre de services, l'ensemble de leurs conditions de travail s'améliore;
- Ils développent un sentiment d'appartenance envers l'organisme qui les emploie et de fierté comme travailleur saisonnier.

Les avantages pour les entreprises sont les suivants :

- Elles ont accès à un bassin de travailleurs compétents;
- Elles n'ont pas à se préoccuper de l'embauche ni de la gestion des salaires de ces travailleurs d'appoint, selon une formule souple, les entreprises ont accès à une main-d'oeuvre pour quelques heures, quelques jours ou quelques semaines;
- Elles peuvent se lancer dans certaines activités complémentaires qui n'auraient pas été possibles sans l'apport de travailleurs d'appoint;
- Elles peuvent demander à l'organisme de former des travailleurs pour certains de leurs besoins spécifiques.

Les avantages dépassent les simples besoins des travailleurs et des entreprises. En effet, la présence d'un organisme de gestion du travail saisonnier sur le territoire permettrait de :

- Rehausser les compétences des travailleurs en faisant la promotion de la formation lors des périodes de chômage;
- Contrer la culture du « faire ses timbres » (mentalité du 14–36);
- Réduire le travail au noir;
- Diminuer la dépendance envers l'État et en particulier envers les programmes PCET;
- D'augmenter le PIB régional (ajout de certaines activités économiques qui autrement ne seraient pas possibles).

Un appel d'offres visant le choix d'une firme de consultants à été lancé. L'objectif est de réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un organisme voué à la cogestion des emplois saisonniers et des travailleurs saisonniers. Cette étude devra comprendre une étude de viabilité et la description des conditions d'implantation.

Au terme du processus d'appel d'offres, nous avons reçu trois soumissions. Après analyses, nous avons retenu une firme avec laquelle nous discutons pour finaliser le dossier. Nous ne sommes pas en mesure, présentement, de préciser le coût définitif de l'opération, mais celui-ci ne devrait pas dépasser 60 000 \$.

Coûts et financement

Coûts du projet :

Coût de l'étude de faisabilité : au maximum 60 000 \$

TOTAL : **au maximum 60 000 \$**

Structure de financement :

Emploi-Québec :	30 000 \$
CRÉ :	<u>30 000 \$</u>
TOTAL :	60 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la région est préoccupée par la situation de l'emploi;

CONSIDÉRANT que l'appariement des travailleurs saisonniers et des emplois saisonniers amènerait des avantages pour les travailleurs, les entreprises et la région;

CONSIDÉRANT que l'emploi est une des préoccupations de la stratégie de diversification de l'économie;

CONSIDÉRANT que des partenaires partagent la préoccupation de la CRÉ en regard du travail saisonnier;

CONSIDÉRANT que selon le cadre de gestion adopté, la CRÉ pourrait utiliser le volet « Études et recherche » du FDR pour supporter la réalisation de cette étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les priorités de développement déjà identifiées par la région.

IL EST PROPOSÉ par Berthe Vigneau et appuyé par Georges Mamelonet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine participe pour un montant pouvant aller jusqu'à un maximum de **30 000 \$** à la réalisation d'une étude de faisabilité du projet « **Cogestion des emplois saisonniers** ». Ce montant sera puisé à même le **Volet « Études et recherche »** du Fonds de développement régional sur l'année financière **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-029

6.3 Volet « Ententes spécifiques » :

6.3.1 Renouvellement de l'entente spécifique sur le développement culturel

Le directeur général rappelle que le 3 mai dernier, le comité de suivi de l'entente spécifique portant sur le développement culturel se réunissait afin de faire le bilan de

l'entente et d'amorcer une discussion en vue de son renouvellement. À l'instar du Conseil des arts et des lettres du Québec, le ministère de la Culture et des Communications avait aussi manifesté son intérêt à renouveler l'entente dans les meilleurs délais.

Des discussions sont présentement en cours avec le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil régional de la culture de la Gaspésie et Arrimage afin de définir les objets de cette entente. Il est actuellement question d'encourager la consolidation et la mise en réseau des organismes culturels de la région. On pense, notamment, à encourager le réseautage des organismes pour la mise en œuvre de projets communs, que ce soit en matière de tourisme culturel ou d'animation du patrimoine, par exemple.

Le comité de travail doit se rencontrer le 3 mars prochain afin de définir les buts et les objectifs de l'entente. Un projet d'entente devrait être soumis à la CRÉ au cours du mois de mars ou d'avril prochain.

Le directeur général mentionne en terminant que ce projet d'entente spécifique couvrirait les années 2005 – 2006, 2006 – 2007 et 2007 – 2008. Le soutien financier du MCC serait le même que dans l'entente précédente, soit 50 000 \$ par année pour la durée de l'entente. L'implication financière souhaitée de la part de la CRÉ est également de 50 000 \$ par année pour la durée de l'entente, ce qui porterait l'enveloppe disponible à 300 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le bilan de la dernière entente s'est avéré positif, notamment sur le plan du soutien au développement culturel et patrimonial et que les retombées dans le milieu se sont avérées tangibles et mesurables;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications se dit prêt à collaborer techniquement et financièrement à l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet d'entente;

CONSIDÉRANT la participation active du Conseil de la culture de la Gaspésie et d'Arrimage dans le processus visant à définir les buts et les objectifs de l'entente à venir.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Majella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine poursuive les démarches en vue de la signature d'une entente spécifique sur le développement culturel et s'engage, après approbation d'un projet final, à accorder à la réalisation de l'entente une somme de 50 000 \$ par année pour trois ans, sous réserve des crédits disponibles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-030

6.3.2 **Projet d'entente spécifique pour la mise en œuvre d'une politique familiale régionale**

Le directeur général rappelle qu'à l'automne 2004, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) a entrepris une consultation auprès de ses partenaires tant sectoriels que régionaux afin de répertorier les difficultés d'application liées aux programmes et normes et d'identifier des pistes de solutions. Dans le cadre de cette activité, la CRÉ a préparé un rapport qui contient les modulations jugées prioritaires pour la région de cette démarche.

Le 28 octobre dernier, la permanence de la CRÉ en collaboration avec la mandataire-conseil « famille », adressait au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF) un avant-projet relatif à l'adaptation et modulation des normes des programmes gouvernementaux en matière de services à la famille. La CRÉ a retenu trois normes qui, moyennant quelques modulations et aucun engagement financier, pourraient répondre plus adéquatement aux réalités régionales :

- Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde L.R.Q, chapitre C-8.2. Règlements sur les CPE, c. C-8.2. Règles budgétaires pour les CPE;
- Règlements sur la garde scolaire;
- Services 4 ans des commissions scolaires, Passe-Partout et maternelle 4 ans.

Depuis, des discussions ont été tenues avec le ministère et le projet est en voie de bonification avec l'ajout d'un volet qui consiste à doter la région d'une politique familiale régionale en plus d'apporter des solutions concrètes à certains irritants identifiés par la CRÉ en matière de services de garde.

Cette initiative est présentée dans le cadre d'un fonds de l'Agence Famille du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Aussi, la mandataire-conseil « famille » propose à la CRÉ d'élaborer un projet d'entente spécifique permettant de concrétiser les objectifs poursuivis régionalement.

En outre, l'adoption d'une telle politique permettra de :

- Produire un portrait de situation;
- Assurer une veille régionale en matière de service à la famille;
- Établir un réseau de contacts et de ressources régionales et locales;
- Soutenir les MRC et municipalités dans l'élaboration de leur politique familiale;
- Avoir une capacité d'agir sur rétention de la population;
- Attirer de nouveaux arrivants à s'établir et à adopter les communautés GÎM.

En terminant, ce projet d'entente spécifique couvrirait les années 2006 – 2007, 2007 – 2008 et 2008 – 2009. Le soutien financier attendu de la part du MFACF serait de 50 000 \$ par année pour la durée de l'entente. L'implication financière souhaitée de la part de la CRÉ est de 40 000 \$ par année pour la durée de l'entente, ce qui porterait l'enveloppe disponible 270 000 \$.

Micheline Pelletier recommande que l'entente spécifique s'arrime aux initiatives locales d'adoption de politiques familiales comme c'est le cas à Sainte-Anne-des-Monts et dans d'autres municipalités de la région.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une politique familiale permet d'accroître et d'adapter l'offre des services aux familles et influence la rétention de la population;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine se dit prêt à s'impliquer techniquement et financièrement à l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet d'entente.

IL EST PROPOSÉ par Georges Mamelonet et appuyé par Délisca Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine poursuive les démarches en vue de la signature d'une entente spécifique en matière de famille et d'enfance et s'engage, après approbation d'un projet final, à accorder à la réalisation de l'entente une somme de 40 000 \$ par année pour trois ans, sous réserve des crédits disponibles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-031

7. **MANDATS CONFISÉS À LA CRÉ :**

7.1 **Commission forestière régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – État de situation**

Le directeur général mentionne qu'en décembre 2005, la CRÉ a mentionné au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), son intérêt à mettre sur pied une commission forestière régionale. Suite aux dernières Tables Québec-Régions, il semble que ce soit plutôt une commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) que les CRÉ doivent mettre sur pied. En plus du secteur forestier, une CRRNT traite de l'énergie, de la faune, des mines et du territoire, en concevant et en préparant une planification régionale de développement pour ces ressources. La CRÉ dispose d'un budget de 250 000 \$ pour mettre en place cette commission. Les mêmes modalités indiquées dans le décret concernant la mise en place de la commission forestière régionale s'appliquent pour l'élaboration des CRRNT.

Comme première étape de mise en place de la CRRNT, la CRÉ ira en appel d'offres pour obtenir le portrait des responsabilités des ministères et des acteurs concernés dans chacun des domaines dont traitera la commission. Ce portrait permettra ensuite de déterminer d'une part, les irritants et les lacunes du système actuel pour tenter d'y remédier et, d'autre part, les éléments qui auraient avantage à être gérés régionalement. Une fois ces informations connues, elles serviront à rédiger un document d'orientation

décrivant les mandats et les rôles de la CRRNT. Une démarche de concertation et de consultation publique s'en suivra.

Pour éviter un dérapage et que ce nouveau mandat ne se retourne contre la CRÉ, Georges Mamelonet souligne qu'il faudra être très vigilant dans cette démarche visant l'élargissement du mandat de la Commission forestière régionale en une commission qui regroupe plusieurs secteurs.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la CRÉ a mentionné son intérêt au ministre pour mettre sur pied une commission forestière régionale;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de mettre en place une CRRNT plutôt qu'une commission forestière régionale qu'il faudra ensuite faire évoluer en CRRNT;

CONSIDÉRANT que la CRÉ a le budget nécessaire pour mettre sur pied cette commission.

IL EST PROPOSÉ par Georges Mamelonet et appuyé par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine initie les démarches de mise en place de la CRRNT et d'en informer le ministre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-032

8. TABLE QUÉBEC-RÉGIONS (TQR) :

8.1 Mesures fiscales – Régions-ressources

Le président rappelle aux administrateurs qu'en novembre dernier à une réunion de la Table Québec-Régions, la CRÉ Chaudières-Appalaches avait dénoncé les mesures fiscales dédiées aux régions-ressources prétextant qu'elles avaient des impacts négatifs sur sa région. Dans une rencontre regroupant les représentants des CRÉ des régions-ressources et devant leurs inquiétudes, le premier ministre avait réitéré la volonté de son gouvernement de maintenir ces avantages fiscaux qui leur étaient dédiés. Du même souffle, il indiquait que même s'il n'était pas question de remettre en question la nécessité des mesures fiscales dédiées aux régions-ressources comme outil de développement, il ouvrait quand même la porte à des ajustements et à certains assouplissements des irritants. La Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ne serait pas touchée selon le directeur général en raison de ses spécificités, notamment les mesures fiscales touchant les produits marins.

Un comité, sur lequel siège le directeur général de la CRÉ Gaspésie-Les Îles, a donc été mis en place pour étudier la problématique en prévision du prochain budget provincial. Il

pourrait se dégager des discussions du comité, une proposition globale au gouvernement qui donnerait aux régions la responsabilité de leur budget afin qu'elles définissent elles-mêmes les mesures les plus adaptées pour aider leur économie.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.2 Suivi du Forum des générations

Le directeur général rappelle que de mai à septembre 2004, le gouvernement du Québec tenait dans chacune des régions du Québec les forums régionaux « Place aux citoyens ». Celui concernant la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine avait eu lieu le 19 septembre à Gaspé.

Par la suite, le premier ministre rencontrait les présidents des CRÉ le 29 septembre, et présidait du 12 au 14 octobre le Forum des Générations. L'objectif de la démarche consiste à associer les citoyens aux actions à poser pour relever les défis de l'état des finances publiques et du déclin démographique.

Le premier ministre a par la suite signé deux protocoles d'entente, un portant sur la décentralisation avec la FQM et l'UMQ et un autre portant sur la régionalisation avec les CRÉ.

Lors de la dernière réunion de la Table Québec-Régions, le 10 février dernier, monsieur Pierre Marsan, adjoint parlementaire du premier ministre, présentait un état de situation. Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document qui est joint à leur dossier de réunion.

À la lecture du document, on constate que dans l'ensemble, les travaux progressent bien et monsieur Marsan est convaincu que tous les mandats seront réalisés avant la fin de 2006.

Seize mois après le Forum, le gouvernement a livré des résultats; près du 2/3 des mandats ont été réalisés, tous les rapports des équipes de travail ont été déposés en 2005 et les autres mandats sont en cours de réalisation.

En ce qui concerne notre région, il y aura une première ronde de discussions en mars entre les membres du conseil d'administration de la CRÉ et les mandataires-conseils concernés pour faire le bilan et aussi pour analyser les réponses ministérielles reçues suite aux demandes adressées par les CRÉ relativement aux difficultés d'application liées aux programmes et normes du gouvernement du Québec. Cette rencontre permettra notamment de définir ce qui reste à faire pour notre région et proposer des actions pour assurer la mise en œuvre des réponses reçues.

Par la suite, possiblement en avril, les membres de la CRÉ, les mandataires-conseils et les sous-ministres des ministères concernés seront convoqués à une réunion pour faire état de nos demandes et de nos propositions en vue de convenir d'une entente de

partenariat pour une modulation et une adaptation des normes des programmes et mesures du gouvernement du Québec.

Georges Mamelonet s'explique mal que le secteur du tourisme est absent des réponses fournies par les ministères. Le directeur général souligne que le secteur tourisme devra être traité régionalement et non dans cette démarche qui est nationale.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9. SUIVI DES DOSSIERS RÉGIONAUX :

9.1 Délimitation des territoires des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial

Le directeur général précise que suite à l'adoption, le 16 décembre dernier, du projet de loi 124 sur les services de garde éducatifs à l'enfance, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine mettait sur pied, à la demande du milieu, un groupe de travail. Ce groupe de travail a pour mandat de formuler, sur la base de la proposition émise par le ministère, des recommandations sur la délimitation des territoires et sur le nombre de bureaux de coordonnateurs de la garde en milieu familial qui en découle.

Un processus national et régional a été lancé afin d'alimenter la réflexion du groupe de travail. Sur le plan régional, les cinq directions des services à la famille ont été chargées de recueillir les commentaires, opinions et recommandations de différents représentants régionaux concernés en ce qui a trait à la délimitation territoriale.

La délimitation des territoires constitue la première étape dans le processus de sollicitation et d'attribution de l'agrément des bureaux coordonnateurs. Historiquement, les territoires des municipalités régionales de comtés (MRC) et ceux des CLSC ont constitué la base territoriale à partir de laquelle le développement des places et l'analyse des besoins ont été planifiés. Ainsi, afin de développer la proposition ministérielle de délimitation des territoires, différentes lignes directrices ont été utilisées. Parmi celles-ci, certaines nous concernent plus directement :

- Les frontières des régions administratives du Québec ont été respectées;
- Les frontières des territoires des municipalités régionales de comtés servent d'unité de base pour la délimitation des territoires;
- Le nombre minimal de places subventionnées accordées à un bureau coordonnateur devrait être de 250 places; afin d'atteindre ce minimum, certains territoires contigus de MRC, en tout ou en partie, pourraient être jumelés lorsque la distance entre les frontières extrêmes sera de moins de 100 kilomètres;
- Des exceptions à ce minimum sont prévues dans les régions éloignées compte tenu des grandes distances à parcourir.

Le 2 février dernier, les CPE de la région ont analysé la proposition ministérielle de délimitations territoriales. Celle-ci a été acceptée intégralement. L'application des

principes et balises (plancher-plafond, particularités régionales) la rendant recevable. Il y aurait donc 6 bureaux coordonnateurs en GÎM. Pour les MRC Avignon, Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Haute-Gaspésie, cela signifie le statu quo quant au territoire à desservir. Dans les territoires où il y a plus d'un CPE (Bonaventure et Îles-de-la-Madeleine), les dynamiques locales pourraient préconiser le regroupement des CPE ou encore le dépôt de candidatures distinctes.

Le directeur général termine en précisant que le groupe de travail dépose aujourd'hui même ses recommandations à la ministre. Cette dernière fera connaître sa décision au début de mars. Un peu plus tard, soit à la mi-mars, les demandes de candidatures pour les bureaux coordonnateurs seront formulées.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.2 Programme ACCORD :

9.2.1 Créneau « Marin »

Le directeur général mentionne que le créneau marin est constitué des quatre volets et donne l'état de situation pour chacun d'eux, c'est-à-dire :

Volet « Aquaculture » :

Le plan de développement a été présenté au comité de créneau le 15 février dernier. Les membres du comité ont émis quelques commentaires et ont approuvé le plan. Le plan est donc prêt pour approbation par le comité ACCORD. Par la suite, le plan sera acheminé au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Volet « Transformation » :

La Table maritime dépose son plan stratégique pour approbation lors de sa réunion des 23 et 24 février. Une fois le plan stratégique de la Table maritime approuvé, des représentants des pêcheurs et des transformateurs se réuniront avec un comité de travail du comité de créneau pour intégrer certaines actions et priorités au plan de développement ACCORD. La nouvelle version sera alors soumise aux comités de chacune des régions puis aux comités ACCORD avant d'être déposée au MDEIE.

Volet « Biotechnologies marines » :

Le plan d'action en biotechnologies marines est en consultation finale. Il sera déposé lors de la prochaine réunion du comité ACCORD.

Volet « Technologies marines » :

Le plan d'action en technologies marines est en consultation auprès de certains partenaires afin d'y intégrer des technologies propres à la capture et à la construction

navale. Le plan devrait être complété pour la prochaine réunion des comités de créneaux de chacune des régions. Il sera par la suite acheminé aux comités ACCORD avant d'être transmis au MDEIE. La fin mars est visée pour compléter la démarche.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.2.2 Créneau récréotouristique

Le directeur général précise que depuis l'obtention de l'appui de la Conférence régionale des élu(e)s au plan d'action récréotouristique du programme ACCORD lors de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre dernier, le président du créneau « Tourisme, santé, plein air », M. Georges Mamelonet, en a fait la présentation à la Conférence administrative régionale (CAR) lors de sa session de travail du 16 février dernier.

La prochaine étape consistera à discuter du plan d'action avec les instances administratives et décisionnelles des principaux ministères interpellés par ce document lors d'une rencontre convoquée par le MDEIE le 28 février prochain. Le président du créneau « Récréotouristique » ainsi que les représentants des deux associations touristiques régionales participeront aux échanges et discussions relatives au plan d'action ainsi qu'aux implications gouvernementales pouvant contribuer à la réalisation des projets qui en composent la programmation.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.2.3 Créneau « Éolien »

Le directeur général souligne que bien que le plan de développement en était à ses dernières phases de rédaction et de consultation, des changements au sein de l'appareil gouvernemental ont amené les intervenants à suspendre la démarche.

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a l'intention de relancer le processus et qu'en ce sens, une réunion du comité de créneau est prévue en mars.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.3 Transport aérien

Le directeur général mentionne que le 16 février dernier, se tenait à Québec la deuxième rencontre du comité de concertation sur le transport aérien régional. MM. Bertrand Berger et Joël Arseneau assistaient à cette rencontre. Lors de cette réunion, les régions du Québec ont été appelées à déposer leur bilan de l'entente conclue avec Air Canada en 2003. De ce bilan, notre région conclut que l'entente avec Air Canada a été profitable et a permis de stabiliser les services de transport aérien. Certains irritants ont été notés, particulièrement en ce qui concerne le transport des malades, la capacité de cargo (pour

les îles) et la grille tarifaire. De façon générale, la région et les intervenants sont favorables à une reconduction de l'entente.

Afin de bien documenter la situation avant les négociations devant mener à la signature d'une nouvelle entente, le ministère confie à M. Jacques Roy, spécialiste des transports au Québec, le mandat de réaliser une étude sur le transport aérien intérieur au Québec. Cette étude devra notamment :

- Analyser la situation actuelle du transport aérien régional au Québec, son évolution par rapport à la situation qui prévalait avant l'entente avec Air Canada et les perspectives à plus long terme;
- Identifier les avantages et inconvénients reliés à une nouvelle entente avec Air Canada;
- Examiner des solutions de rechange pour assurer et possiblement améliorer la desserte des régions, en agissant autant sur l'offre et sur la demande, ainsi que leurs conséquences;
- Proposer des axes de recommandation quant aux modes d'intervention de l'État dans le secteur du transport aérien régional au Québec.

Le consultant devra déposer son rapport pour le 24 mars prochain, date de la prochaine rencontre du comité.

Georges Mamelonet demande si l'aspect d'intermodalité a été abordé dans ce dossier.

Le président ajoute qu'il est difficile d'aborder le dossier sous l'angle de l'intermodalité à ce stade-ci parce l'accent est surtout mis sur la mise en place d'une desserte aérienne stable. Toutefois, le gouvernement se dit prêt à collaborer financièrement pour réaliser des études. L'occasion serait belle de voir à des solutions qui iraient dans ce sens.

Puisqu'il siège au comité de concertation sur le transport aérien régional, le président invite les administrateurs de la CRÉ à lui faire part de toute problématique ou tout argumentaire qui pourrait plaider en faveur de la région dans ce dossier.

Le directeur général termine en précisant que le nouvel agent de développement responsable du dossier « Transport » a été engagé récemment et devrait entrer en poste au cours du mois de mars. Il aura notamment comme mandat d'entreprendre une consultation pour la réalisation d'un plan stratégique en transport pour la région. L'aspect de l'intermodalité sera sûrement abordé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.4 Transport ferroviaire

Le directeur général souligne que le dossier du transport ferroviaire avance très vite. Suite à une rencontre tenue entre le ministère des Transports et la Corporation du chemin de fer de la Gaspésie (CCFG), il a été convenu de réaliser une étude de faisabilité qui va évaluer :

- Les valeurs de récupération des rails;
- Les coûts d'exploitation du chemin de fer.

L'étude sera abordée sous l'angle de l'utilité publique plutôt que seulement sous l'angle de la rentabilité. Elle tiendra quand même compte des scénarios plus rentables pour l'exploitation du chemin de fer. Ces scénarios seront validés par la suite par la CCFG.

Pour ce qui est des actions à venir, un devis est en préparation et l'appel d'offres pour la réalisation de l'étude devrait être soumis à trois (3) firmes au début du mois de mars. Les conclusions de cette étude sont attendues au début du mois de mai, permettant ainsi à la CCFG d'entreprendre des pourparlers avec les propriétaires du chemin de fer.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.5 Crise dans le secteur de la crevette

Le directeur général souligne que depuis l'effondrement des stocks de morue dans les années 1990, le crabe des neiges et la crevette nordique sont devenus les principales espèces convoitées au Québec et fournissent plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'industrie québécoise des pêches.

Au début de la saison dernière (2005), les prix s'effondrent et la valeur de ces deux productions baisse de 28 % au Québec. Les impacts négatifs sont tangibles, mais encore assez limités en 2005. Cependant, l'année 2006 s'annonce encore plus mauvaise et cette fois-ci les impacts négatifs risquent d'être importants et de toucher un plus grand nombre de collectivités et d'entreprises.

La situation actuelle qui prévaut dans le secteur de la crevette est très préoccupante. Il est possible que la flottille de crevettiers refuse de prendre la mer en 2006, prétextant que le prix payé par les usines est inférieur à leur seuil de rentabilité.

Plusieurs pêcheurs ne pourraient alors vraisemblablement pas honorer leurs engagements financiers. Cependant, depuis le premier moratoire sur la morue en 1993, le MAPAQ dispose d'outils financiers pour aider certains groupes de pêcheurs en difficultés financières. D'autres avenues pourraient être explorées pour permettre aux crevettiers de traverser la crise qui s'annonce. Tous les aides-pêcheurs risquent de ne pas se qualifier à l'assurance-emploi.

Il faut donc que la CRÉ soit active et demande au ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (MAPAQ) et autres ministères d'agir dans le dossier et proposer des solutions à court et moyen terme pour limiter les impacts négatifs de cette crise qui s'annonce.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la crise actuelle qui secoue le secteur de la crevette;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que la flottille de crevettiers refuse de prendre la mer en 2006;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs de cette crise risquent d'être importants et de toucher un grand nombre de collectivités et d'entreprises.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Majella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse une demande au ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), d'agir dans le dossier afin de proposer des solutions à court et moyen terme pour limiter les impacts négatifs de cette crise qui s'annonce dans le secteur de la crevette.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-033

10. **AUTRES SUJETS :**

10.1 **Motions de félicitations à messieurs Jean-Guy Poirier et Bertrand Berger**

Jean-Noël Sergerie mentionne que deux membres du conseil d'administration de la CRÉ, soit messieurs Jean-Guy Poirier et Bertrand Berger, ont accepté dernièrement de siéger respectivement sur deux comités nationaux très importants.

Monsieur Jean-Guy Poirier, maire de Saint-Siméon et préfet de la MRC de Bonaventure a été nommé au sein du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Placée sous l'autorité du ministre des Finances, la SOFIL a pour mission de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures à incidences économiques, urbaines ou régionales. Parmi les autres membres du conseil d'administration, siège également monsieur Gilles Vaillancourt, maire de la Ville de Laval et président de la coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec.

Monsieur Bertrand Berger, président de la CRÉ et préfet de la MRC d'Avignon, a été nommé pour sa part au Conseil de mise en œuvre créé afin de donner des avis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Le comité aura également comme mandat de faire des recommandations sur les améliorations à apporter au régime forestier et sur les mécanismes à mettre en place pour y arriver.

Le Conseil de mise en œuvre pourra également fournir des avis sur les enjeux, les éléments-clés et les grandes orientations proposées par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, la Commission Coulombe.

Monsieur Berger souligne qu'il a accepté de siéger à ce comité en raison de son importance et de son mandat élargi à la forêt privée. Outre monsieur Berger, le Conseil de mise en œuvre est composé d'universitaires, d'ingénieurs forestiers, de consultants et du comédien Marcel Leboeuf.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Cyr que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse une motion de félicitations à monsieur Jean-Guy Poirier et à monsieur Bertrand Berger pour leur nomination respective au sein du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et du Conseil de mise en œuvre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-034

10.2 Motions de félicitations aux membres de la permanence de la CRÉ

Nicole Lapointe tient à féliciter de leur excellent travail les membres de la permanence de la CRÉ dans la préparation et la présentation des fiches d'analyse des réponses ministérielles relativement aux difficultés d'application liées aux programmes et normes du gouvernement du Québec.

Elle ajoute que la présentation faite à la réunion de travail d'hier (23 février) a été claire et a permis aux membres du conseil d'administration de bien saisir les enjeux de cette démarche et des suites à lui donner.

Le directeur général remercie madame Lapointe et s'engage à transmettre ces bons mots aux membres de la permanence.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été soulevée de la part des membres du public présent à la réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

12. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 31 mars prochain sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Le président précise que la prochaine réunion de la CRÉ s'inscrit dans une rencontre de trois jours portant sur différents dossiers régionaux importants.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 11 h 31

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822